

Communiqué de presse Paris, le 10 mars 2016

Six conventions pluriannuelles d'objectifs signées en route vers la simplification

Dans le cadre du « choc de simplification » décidé par le Président de la République, six associations franciliennes ont signé, jeudi 10 mars, à la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris, une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO), afin de simplifier leurs futures démarches administratives. « Désormais les associations n'auront plus qu'un seul dossier à déposer pour toutes leurs demandes de subvention au lieu de plusieurs dizaines. Cette simplification administrative représente un gain de temps et d'efficacité pour les associations et pour nos services car elle permettra de déléguer plus rapidement les crédits aux associations » a affirmé le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, Jean-François Carenco.

Les CPO globales, la simplification est en marche

Paris est un des premiers départements français à mettre en place ce dispositif de CPO globale qui constitue une avancée supplémentaire dans la politique de simplification voulue par le gouvernement. C'est une innovation forte. Elle vise à permettre aux associations qui déposaient autant de dossiers que de dispositifs d'État sollicités, de ne plus déposer à l'avenir qu'un seul dossier.

Grâce à cette convention triennale, une association qui auparavant aurait déposé, par exemple, 56 dossiers de demande de subvention en 2015 auprès des services de la Direction départementale de la cohésion sociale de Paris, n'en déposera plus qu'un seul cette année et aucun les deux années suivantes.

Pour mettre en place cette CPO globale, un groupe de travail a été constitué avec quatre associations et le délégué fédéral des centres sociaux parisiens qui s'est réuni à quatre reprises entre juillet et septembre 2015.

La CPO globale couvre les crédits sollicités non seulement au titre de la politique de la ville mais aussi ceux du Fonds interministériel pour la prévention de la délinquance, du dispositif Ville-Vie-Vacances et du Contrat local pour l'accompagnement à la scolarité. Elle intègre aussi des contrats aidés (adulte relais, poste Fonjep dont l'association est bénéficiaire.

A Paris, déjà six associations signataires et 322 500 € de subventions

Réparties sur 4 arrondissements parisiens (11^e, 18^e, 19^e et 20^e), six associations dont un centre social (Accueil Goutte d'Or, Association jeunesse éducation, Association de protection du site de La Villette, Espoir 18, La sierra prod et Ombre en lumière) ont signé, avec Jean-François Carenco, ces CPO globales. Ces conventions portent sur 50 projets développés dans les domaines de l'insertion, de l'éducation et de la prévention de la délinquance. Ces CPO globales vont donc permettre de financer 50 actions au profit notamment des jeunes des quartiers populaires, grâce à des subventions d'un montant total de 322 500 €.

Contact presse



Préfecture de Paris et d'Île-de-France 01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr Twitter: https://twitter.com/prefet75 IDF

Google + : https://plus.google.com/+IledefranceGouvFrPar